

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de co-organisation et groupement de commandes pour l'exposition 'René Iché (1897-1954), 'La plume et le ciseau'**

**Organisation de l'exposition « René Iché (1897 – 1954), la plume et le ciseau » au Musée des Beaux-Arts de Quimper du 22 novembre 2023 au 19 février 2024, en partenariat avec la Piscine à Roubaix et le musée Toulouse-Lautrec d'Albi.**

\*\*\*

Le musée André Diligent-La Piscine à Roubaix, le musée Toulouse Lautrec à Albi et le musée des Beaux-Arts à Quimper s'associent pour organiser une exposition consacrée au sculpteur René Iché (1897-1954).

Celle-ci sera d'abord présentée au musée André Diligent-La Piscine à Roubaix du 23 juin au 4 septembre 2023, puis au musée des Beaux-Arts de Quimper du 22 novembre 2023 au 19 février 2024 et enfin au musée Toulouse-Lautrec d'Albi de mars à juin 2024.

Elle sera dédiée au sculpteur René Iché, surtout connu pour son talent de portraitiste et son engagement dans la Résistance. Toutefois, comme l'atteste le masque de Paul Éluard, daté de 1929, et récemment acquis par notre musée, il entretient des relations privilégiées avec la sphère littéraire et notamment les écrivains qui gravitèrent autour de Max Jacob dans les premières décennies du XXe siècle. Proche des Surréalistes, de Pierre Reverdy, de Guillaume Apollinaire ou d'André Breton, Iché va explorer dans l'Entre-deux-Guerres des sujets dans lesquels s'expriment la vie intérieure et qui puisent leur inspiration dans l'univers de la poésie.

Dans l'exposition quimpéroise, une place privilégiée sera réservée à sa série de masques. Celle-ci est importante car elle lui permet de livrer quelques-uns des portraits les plus sensibles de ses amis écrivains. L'exposition offrira également une belle sélection d'œuvres liées à l'univers du Surréalisme et laisser une large place à l'écriture.

Les musées présenteront quelques œuvres communes et des œuvres spécifiques à leur thématique provenant de la collection de Rose Hélène Iché et de différents prêteurs.

L'exposition comprendra entre 70 et 80 sculptures, médailles, dessins, photographies et imprimés.

## **1. Convention de co-organisation**

Le musée André Diligent-La Piscine à Roubaix, le musée Toulouse Lautrec à Albi et le musée des Beaux-Arts de Quimper se sont rapprochés aux fins de convenir des principes d'organisation de l'exposition ainsi que de l'engagement des trois institutions sur ce projet.

Le commissariat scientifique de l'exposition est assuré par Mme Rose Hélène Iché, petite-fille de l'artiste et par Monsieur Nicolas Pujol.

Pour la Ville de Quimper, le commissariat de l'exposition est assuré par Madame Florence Rionnet, directrice adjointe du musée des Beaux-Arts de Quimper.

Pour La Ville de Roubaix, le commissariat de l'exposition est assuré par Madame Alice Massé, conservatrice adjointe au musée André Diligent-La Piscine de Roubaix.

Pour l'établissement public du musée Toulouse-Lautrec d'Albi, le commissariat de l'exposition est assuré par Madame Fanny Girard, directrice du musée Toulouse-Lautrec d'Albi.

L'objectif du partenariat est de partager des prestations liées à l'organisation de l'exposition dans ces trois lieux, afin de réduire les coûts. Ainsi, les frais liés notamment à la conception, à l'édition et à la diffusion du catalogue, aux frais de nettoyage, de restauration, de soilage et de montage des œuvres communes, à leur emballage, leur transport et leur convoiement, aux primes d'assurances, et aux droits d'auteurs exigibles par les ayants-droits.

La présente convention a pour objet de déterminer les responsabilités et obligations de chaque musée, relatives à la répartition des frais de l'exposition.

Chaque partenaire signe de son côté un contrat avec les prêteurs pour encadrer le prêt, les assurances et le transport des œuvres.

## **2. Groupement de commandes**

Afin de permettre à la Ville de Roubaix, à l'établissement public du Musée Toulouse-Lautrec d'Albi, et à la Ville de Quimper de lancer une consultation commune pour le catalogue et le transport et ainsi bénéficier de conditions financières plus avantageuses, ces trois collectivités décident de créer un groupement de commandes.

Le coordonnateur de ce groupement est le musée André Diligent-La Piscine de Roubaix.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention spécifiant les modalités administratives, financières et techniques de la collaboration entre les organisateurs de la manifestation, et créant un groupement de commandes à cet effet ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer ladite convention.